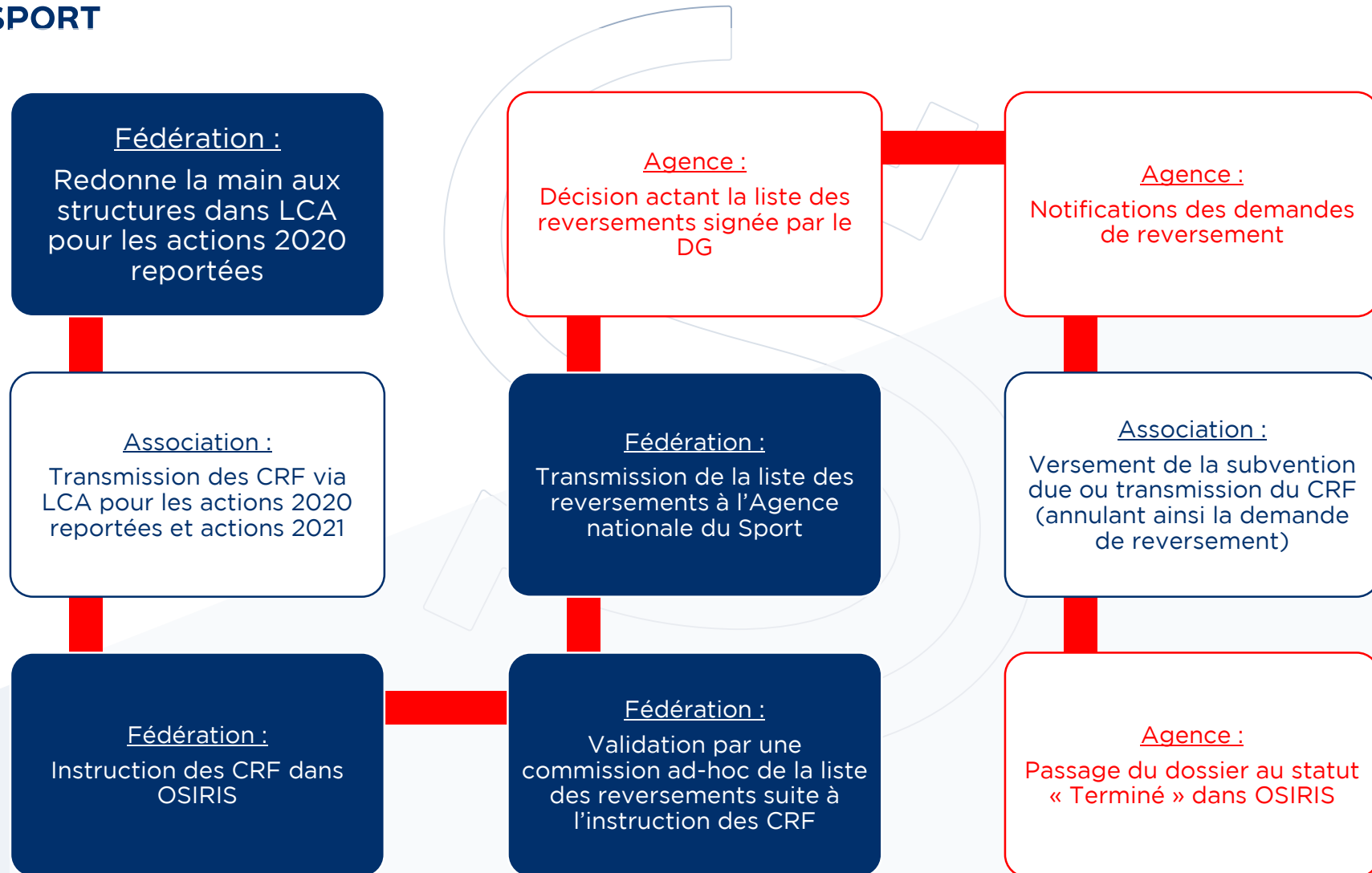


EVALUATION PSF 2022

CIRCUIT DE L'ÉVALUATION EN 2022





LA NOTE DE CADRAGE

La note de cadrage permet à chaque fédération de diffuser auprès de ses organes déconcentrés et associations affiliées les informations relatives à la campagne de subvention et d'évaluation 2022.

Il est recommandé aux fédérations d'y intégrer leur stratégie liée à l'évaluation :

- des projets de l'année N, en communiquant sur les indicateurs retenus comme prioritaires,
- des projets de l'année N-1, en incluant les modalités d'organisation et le calendrier prévisionnel.

La définition des indicateurs au démarrage de la campagne PSF facilitera l'appréciation et l'aide à la décision lors de l'instruction des CRF.



LA COMMISSION

Les fédérations devront présenter la garantie d'une évaluation équitable aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction des indicateurs préalablement définis et partagés notamment dans la note de cadrage.

La commission ad-hoc garantit l'indépendance des décisions de reversement et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence pour établir des propositions transmises à l'issue de la campagne d'évaluation.

Cette commission permet d'objectiver et d'harmoniser l'instruction des CRF et ainsi faciliter l'évaluation.



EVALUATION 2022

Janv -
Juin 2022

- Redonner la main aux bénéficiaires, pour compléter les CRF 2020 dont l'action a été reportée
- Réception des CRF PSF 2021 (exclusivement dans l'outil)

Juin- Oct
2022

- Instruction des CRF PSF 2021
- Harmonisation et validation de l'évaluation à l'occasion d'une commission

31 Oct
2022

- Echéance de retour des propositions des fédérations sur la liste des reversements et des montants associés ;

Nov - Dec
2022

- Décision de l'Agence relative aux reversements
- Envoi des courriers de demande reversement par l'Agence

Janv
2023

- Mise en place du recouvrement par l'agence comptable pour reversement



***TRANSMISSION DU CRF
VIA LE COMPTE ASSO***



LEXIQUE

STATUT	DEFINITION
Action terminée	Action terminée et réalisée intégralement ou partiellement réalisée
Action en cours de réalisation	Action qui a démarré en 2021 et qui se poursuit sur le 1 ^{er} semestre 2022
Action non réalisée	Action qui n'a pas été réalisée et qui ne fait pas l'objet de report. Cette action fera l'objet d'un reversement.
Action reportée	Action qui n'a pas été réalisée intégralement ou partiellement dû exclusivement au contexte sanitaire

INFOS

Dans le cas où, une structure a bénéficié d'une subvention en année N-1, et qu'elle ne dépose pas de dossier de subvention en année N, alors elle a jusqu'au 30 juin de l'année N pour justifier ses actions.



CRF

ACTION TERMINEE

- 1 / Complétude du CRF comme indiqué dans le guide
- 2 / Intégrer les pièces justificatives comme indiqué dans le guide
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *

ACTION EN COURS

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet n'a pas été réalisé
- 2 / Transmettre le [compte rendu intermédiaire](#) scanné dans l'onglet documents complémentaires
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *
- 4/ Transmettre le CERFA final au service instructeur via LCA avant le **30/06/22**

ACTION NON REALISEE

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet n'a pas été réalisé
- 2 / Pas de pièce justificative à transmettre
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *

ACTION REPORTEE

- 1 / Saisir dans le CRF que le projet souhaite être reporté
- 2 / Pas de pièce justificative à transmettre
- 3/ Attestations et transmission de l'évaluation de l'ensemble du dossier au service instructeur *
- 4/ Transmettre le CERFA final au service instructeur via LCA avant le **30/06/23**

*La transmission de l'évaluation du dossier subventionné en N-1 se fait de manière concomitante au dépôt de la demande de subvention de l'année N.



***INSTRUCTION DU CRF
VIA OSIRIS***



LEXIQUE

Les services instructeurs ont besoin de distinguer le niveau de réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs.

Un objectif exprime un résultat attendu. Il est donc la conséquence mesurable d'une action.

Pour cela les termes de la liste déroulante « Appréciation du service instructeur » a évolué comme suit :

- Action réalisée - objectif atteint
- Action réalisée - objectif non atteint
- Action partiellement réalisée - objectif atteint
- Action partiellement réalisée - objectif non atteint
- Action non réalisée
- Action reportée
- Impossible à évaluer



LEXIQUE

Les termes de la liste déroulante utilisés dans le cadre de l'instruction des dossiers 2020 évoluent également. Par conséquent dans les exports :

Termes 2021		Termes 2022
Atteint	→	Action réalisée – objectif atteint
Partiellement réalisé	→	Action partiellement réalisée - objectif atteint
Non atteint	→	Action non réalisée
Impossible à évaluer	→	Impossible à évaluer
Reporté	→	Action reportée



ACTION TERMINÉE

	Réalisée intégralement	Partiellement réalisée	Non réalisée
Appréciation de l'instructeur (menu déroulant)	- Action réalisée / objectif atteint - Action réalisée / objectif non atteint	- Action partiellement réalisée / objectif atteint - Action partiellement réalisée / objectif non atteint	Action non réalisée
Commentaire général sur l'évaluation	« Appréciation de l'instructeur »	« Appréciation de l'instructeur »	/
Montant du reversement	0€	« XX € au prorata du budget final réalisé »	Le montant de la subvention versée.

En cas de CRF non conforme limitant l'instruction alors le service instructeur peut utiliser l'appréciation « Impossible à évaluer »

Une fois ces champs remplis dans le module « appréciation de l'instructeur », l'évaluation de l'action est terminée.



ACTION EN COURS

	Action en cours de réalisation	Action reportée
Appréciation de l'instructeur (menu déroulant)	/	Action reportée
Commentaire général sur l'évaluation	CRF intermédiaire	/
Montant du reversement	/	/
Passage à « Action Terminée »	L'instructeur redonne la main à l'association, pour qu'elle puisse remplir le CRF final dans LCA avant le 30/06/22. L'action passera ainsi en « action terminée »	L'instructeur redonne la main à l'association au 1 ^{er} janvier 2023, afin qu'elle puisse remplir le CRF final dans LCA. L'action passera ainsi en « action terminée »



INFOS

Lorsque la FF termine son instruction Evaluation, elle envoie un courriel à son référent.e à l'Agence en confirmant le nombre de CRF non reçus et le nombre de CRF reçus et analysés.

Tant que le dossier est à l'état « A évaluer », le service instructeur peut modifier l'appréciation du service instructeur en appuyant sur le bouton « Enregistrer ». Ainsi l'instructeur écrasera sa précédente appréciation.

Lorsque le service instructeur renvoie un dossier dans LCA pour permettre à l'association de remplir ou compléter un CRF final, l'ensemble des appréciations du dossier ne se voit pas effacé.

Merci de votre attention